

## Préavis no 24/2008

### DE LA MUNICIPALITE DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ AU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET 2009

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En application des dispositions figurant au chapitre VI de la Loi sur les communes et aux articles 101 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous vous soumettons notre projet de budget de la Commune de St-Légier-La Chiésaz pour 2009.

Dans sa forme et sa présentation, ce projet a été établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

### Remarques générales

Ce budget a été établi avec l'étroite collaboration des chefs et responsables de service.

Les besoins ont été partout redéfinis, chaque poste a fait l'objet d'une analyse détaillée pour en établir le montant. Cependant, il y a lieu de tenir compte des charges incompressibles qui grèvent certains postes budgétaires.

### Personnel

La rémunération du personnel communal a été, pour l'année 2009, adaptée partiellement au coût de la vie.

La Municipalité propose une indexation à hauteur de 2 %, soit un montant de CHF 50'800.-. Cette augmentation est raisonnable et en rapport avec les indexations annoncées par la majorité des entreprises et collectivités publiques pour 2009.

Il y a lieu de relever que la charge par nature 3011 (traitements du personnel) de chaque service comporte, dès le projet de budget de cette année, les montants correspondant à la participation aux assurances sociales, selon article n° 61 du règlement sur le statut du personnel, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. D'autre part, la charge par nature 3050 (assurances maladie/accidents) tient compte des retenues effectuées, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 aussi, à chaque collaborateur, au chapitre de l'assurance accident non-professionnel et de perte de gain maladie.

D'autre part, la Municipalité propose une adaptation maîtrisée en matière d'effectif, ceci malgré l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire accordée aux collaborateurs de la tranche d'âge 20-50 ans. Les commentaires figurent en regard des services concernés. Certains taux d'activité ont déjà dû être augmentés de manière immédiate (accueil du matin et service des repas de midi - greffe) afin de faire face à l'augmentation des tâches.

4 collaborateurs fêteront leurs 20 années de service au sein de l'administration communale (MM. Droz, Grand, Genoud et Tavazzi).

De manière générale, par ces ajustements des effectifs des services communaux, la Municipalité se donne les moyens de maintenir l'offre de prestations aux citoyens et de faire face à l'augmentation des sollicitations, issues tant de la population (près de 4'800 habitants) que des reports de tâches que les communes sont appelées à assumer, ce mouvement étant en constante progression. Il en va de même vis-à-vis de la Confédération.

Les effectifs figurant en tête de chaque chapitre ne sont pas les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009, certains engagements n'intervenant qu'au cours de l'année (par exemple service de voirie - apprenant au service des forêts).

### Impôts

La progression des recettes fiscales telle que projetée et qui dépasse la progression indiquée par l'Etat de Vaud ne permet pas, malgré tout, de présenter un budget 2009 équilibré.

Pour rappel, le passage du taux d'impôt de 69 à 72, voté pour les années 2008 et 2009, a influencé favorablement, dans un premier temps, la classification de la Commune dans le système de péréquation.

Pour l'essentiel, les détails des postes sont reportés en marge du tableau du budget. Les remarques particulières ci-après apportent les éclaircissements nécessaires.

La Municipalité rappelle une fois encore qu'elle ne maîtrise qu'environ 40% du budget.

Las, les charges cantonales subissent une augmentation considérable de CHF 754'500.-, à hauteur de 15.42 % par rapport au budget 2008, dont les principaux détails sont listés plus bas. De même, la participation aux charges intercommunales augmente de CHF 253'900.-, soit 6.76 % d'augmentation.

**Le montant total des augmentations non maîtrisées s'élèvent donc à CHF 1'008'400.-.**

Il y a donc lieu de remarquer que l'effort consenti par l'organe délibérant à la fin 2007, soit 3 points d'augmentation et les efforts budgétaires, sont engloutis dans la hausse des perceptions cantonales et intercommunales. A prélèvements et factures étatiques et de nature « régionale » identiques à l'année 2008, le projet de budget serait équilibré, voire plus.

## Reports des charges cantonales

Compte	Libellé	Budget 2009	Budget 2008	Comptes 2007	Comptes 2006
110.3517	Transports publics	288'000.00	270'000.00	196'183.95	200'199.15
530.3512	Enseignement spécialisé	563'000.00	526'500.00	310'431.00	276'927.00
720.3515	Facture sociale	4'395'000.00	3'841'500.00	4'165'999.00	3'526'987.00
730.3655	Santé publique (OMSV)	398'500.00	252'000.00	207'621.50	198'871.70
		5'644'500.00	4'890'000.00	4'880'235.45	4'202'984.85

## Charges intercommunales et de péréquation

Compte	Libellé	Budget 2009	Budget 2008	Comptes 2007	Comptes 2006
110.3520	Charges intercommunales	955'000.00	930'000.00	855'963.85	818'162.70
220.3(4)522	Péréquation horizontale	841'500.00	914'000.00	1'563'837.00	789'924.00
350.3(4)522	Bâtiments scolaires	303'000.00	203'000.00	335'315.35	302'849.75
520.3522	Primaire et secondaire	775'000.00	727'000.00	654'790.80	629'536.90
540.3522	Orientation professionnelle	4'100.00	6'500.00	3'734.00	6'502.00
560.3524	Soins dentaires	15'000.00	10'000.00	12'228.85	7'782.45
610.3521	Police Riviera *	850'000.00	767'000.00	430'234.30	35'880.70
650.3521	Participation CDIS Pléiades	195'300.00	127'500.00	146'023.95	129'917.35
710.3525	Services sociaux intercom.	70'000.00	70'000.00	67'138.95	64'239.35
		4'008'900.00	3'755'000.00	4'069'267.05	2'784'795.20

\* Police Riviera : CHF 177.41 par habitant (base : 4'800 habitants)

Les comptes 2007 ne comportent pas encore les salaires des deux collaborateurs rattachés à Police Riviera depuis 2003. Les coûts 2007 sont encore imputés au compte n° 610.3011 et suivants

## Les autres dépenses

Les autres dépenses ont été budgétées après une approche systématique et détaillée, puis, portées au budget selon les priorités fixées par la Municipalité.

Les frais d'entretien ont été limités, notamment ceux des immeubles, qui ont été réduits au maximum ; ils n'atteignent pas les ratios habituels.

Comme cela est le cas depuis de nombreuses années maintenant, la Municipalité sollicitera sans doute le Conseil communal pour divers travaux d'entretien lourds ou de maintenance, notamment dans le domaine des routes.

## Remarques particulières

### 100 Administration générale

Personnel :	Greffe	2.85	EPT	(4 personnes)
	Bourse	1.85	EPT	(2 personnes)
	Service de la population	1.00	EPT	(1 personne)
	Services généraux à la population	0.70	EPT	} (1 personne)
	Informatique	<u>0.30</u>	EPT	
		6.70	EPT	
	2 apprenants			

Augmentation prévue du pourcentage d'activité des collaboratrices du greffe, travaillant à temps partiel (de 70% à 80%), afin de faire face à l'augmentation des tâches (nombre de réservation accru des locaux communaux - cartes de piscine - création de nombreuses publications communales) et la nécessité d'assurer la présence permanente au niveau des heures d'ouverture de l'administration communale (desserte de guichet, renseignements, réservation de salle). Actuellement, ces heures sont effectuées sous forme d'heures supplémentaires.

La Municipalité a décidé de transférer les dernières tâches de police à Police Riviera. Cela concerne toutes les tâches liées à l'application du règlement général de police ainsi qu'aux différents aspects liés à la police de commerce et aux manifestations. De ce fait, le poste budgétaire 610 Police n'existe plus en tant que tel, si ce n'est pour les contributions financières à Police Riviera. Les autres postes budgétaires ont été incorporés au poste 100 Administration générale (services généraux à la population). A terme, ce service et le SPOP ne feront plus qu'un. Dès 2009, les remplacements seront par ailleurs effectués par M. Droz.

D'autre part, un EPT (temporaire) à temps complet durant plusieurs mois, dont 6 mois (soit 0,5 EPT), est prévu au présent budget, en vue de la mise en œuvre de l'harmonisation des registres, travaux complexes et nécessitant de très nombreuses heures (par exemple, la commune voisine de Blonay a déjà « décompté » plus de 9 mois de travail à plein temps). Cette demande constitue un budget d'heures, plusieurs services pouvant, à tour de rôle, être concerné par ces travaux (SPOP - BT - Services généraux).

### Compte n° 110.3011

Le montant des traitements du personnel comprend une augmentation de 0.15 EPT, le transfert de M. Droz, le montant dévolu à l'harmonisation des registres (voir explications ci-dessus), le montant annuel dévolu aux primes allouées, pour l'ensemble du personnel (sur décision municipale), les 20 ans de service de M. Droz, les augmentations statutaires ainsi que l'indexation annuelle sur le coût de la vie.

### 200 Finances

L'évaluation des recettes fiscales a tenu compte des données fournies par l'Etat, en y ajoutant pour la situation particulière st-légerine :

- ⇒ L'arrivée de nouveaux contribuables et l'augmentation potentielle des constructions
- ⇒ La qualité des logements mis sur le marché, qui induisent une hausse du rendement moyen par contribuable.

Sur la base des éléments ci-dessus, les recettes ont été évaluées ainsi :

### Personnes physiques

Les taxations relatives à l'impôt 2006 ne sont toujours pas bouclées, mais il reste à ce jour 5.38 % de contribuables à taxer.

Les résultats finaux de la taxation relative à l'impôt 2007 ne sont pas encore d'actualité, mais les projections ont été faites sur 31.94 % de dossiers traités, au 31 août 2008.

L'exercice 2009 enregistrera :

- ⇒ Les résultats des taxations relatives à l'impôt 2007
- ⇒ Les premiers résultats de la taxation relative à l'impôt 2008
- ⇒ Les acomptes relatifs à l'impôt 2009.

Les chiffres 2009 tiennent compte de l'augmentation de 3 points d'impôt. Une progression des recettes fiscales de l'ordre de 10 % pour l'impôt sur le revenu et 5 % sur l'impôt sur la fortune ainsi qu'une légère augmentation du nombre des contribuables ont été prises en compte.

Comme par le passé, les projets en voie de réalisation seront des apports supplémentaires pour 2009. La réforme sur la Loi d'impôts aura des effets vraisemblablement en 2010 seulement.

### Personnes morales

L'estimation tient compte des résultats de l'exercice antérieur ainsi que des chiffres qui sont connus sur l'exercice en cours. Il faut relever que la forte croissance des sociétés ces dernières années a été une nouvelle fois prise en compte pour le budget 2009. En 2010, l'on peut s'attendre à un recul de ces résultats conjoncturels.

### Recettes aléatoires

S'agissant des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et donations ainsi que de la part communale à l'impôt sur les gains immobiliers, les projections ont été estimées à des montants qui devraient permettre de réduire le déficit de l'exercice.

Nous avons revu ces montants à la hausse en fonction d'une analyse de ces quinze dernières années ainsi qu'en rapport avec l'augmentation de la population, sans s'éloigner de la prudence requise pour ce genre de rentrées aléatoires.

### Service financier

Le tableau des intérêts comprend un nouvel emprunt de CHF 4'000'000.- sous réserve de l'acceptation du préavis y relatif, ce qui nous amène à un taux moyen de 3 %.

### Prélèvement aux fonds de réserves

CHF 144'500.- ont été prélevés aux différentes réserves (chapitre 220) réduisant d'autant l'excédent de charges. En effet, ces différents fonds n'ont aucune réalité financière.

### Amortissements

Ce poste prend en compte les amortissements obligatoires fixés par les préavis.

Les nouveaux amortissements s'élèvent à CHF 100'900.- (CHF 1'049'000.- / 2008 à CHF 1'149'900.- / 2009).

### 320 Forêts

Personnel :	Chef du service	1.00	EPT	(1 personne)
	Forestiers-bûcherons	3.00	EPT	(3 personnes)
		4.00	EPT	
	3 apprenants			

Le service des forêts enregistre le départ, au 31 août, de M. Le Coultre. Ce poste sera repourvu, vraisemblablement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Dès le mois d'août 2009, un troisième apprenant devrait être engagé.

Au niveau comptable, il est à relever que l'acceptation des nouveaux statuts du triage forestier de la Veveyse permet de diminuer notre participation aux frais inhérents au garde du triage (compte n° 320.528).

### 330 Vignes

La gestion attentive de la vigne communale par notre vigneron-tâcheron, M. Jean-Marc Favez, devrait permettre la récolte et la vinification, en 2009, de vin blanc (chasselas), rosé (gamay) et rouge (gamay).

### 350 Bâtiments

Personnel :	Chef du service	1.00	EPT	(1 personne)
	Concierges	5.45	EPT	(6 personnes)
		6.45	EPT	

Les surveillants de piscine ne sont pas comptés dans l'effectif.

La Municipalité a fixé des priorités dans l'entretien du patrimoine :

Auberge communale :	La détection incendie sera installée parallèlement à celle de l'annexe de l'Auberge
Annexe de l'Auberge	La rénovation de ce bâtiment permettra d'y installer une nouvelle crèche-garderie
Le Maravau :	La réfection d'un toit fera l'objet d'un préavis
Les Mossettes :	Le bâtiment sera reconstruit et fera l'objet d'un préavis
Praz Dagoud :	Les travaux d'entretien tiendront compte des projets liés aux terrains de football et du PPA concernant l'école du Haut-Lac.

Pour tous les bâtiments du patrimoine administratif, la charge par nature 3123 (électricité) subit une forte hausse due à l'entrée en vigueur de la LVLEen (Loi sur l'énergie), soit la perte du rabais de 50% sur la consommation.

#### 410 Bureau technique

Personnel :	Chef du service	1.00	EPT	(1 personne)
	Adjoint, dessinateur, secrétariat	3.05	EPT	(4 personnes)
		4.05	EPT	

#### 430 Voirie

Personnel :	Chef du service	1.00	EPT	(1 personne)
	Ouvriers	10.00	EPT	(10 personnes)
		11.00	EPT	

Pour rappel, l'augmentation constante des tâches dévolues au service de voirie, tout au long de l'année, ainsi que la prise de retraite anticipée partielle d'un collaborateur des « Parcs & Jardins » à fin juin 2007, avait conduit la Municipalité à engager une personne supplémentaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour cette activité, avec l'accord du Conseil communal.

Après un premier semestre 2007 avec 10 EPT, le service s'est limité, suite à la réduction de l'activité de M. Streit à 50%, à 9,5 EPT au 2<sup>ème</sup> semestre, dont 2,5 EPT affectés au secteur « Parcs & Jardins ». Certains travaux ont dû être reportés et sont par ailleurs toujours en souffrance.

De manière générale, le service de voirie accuse, année après année, certains retards dans l'exécution des travaux, en raison des nombreuses heures supplémentaires dues au service hivernal et qui doivent être accordées aux collaborateurs. La moyenne des quatre dernières années s'élève à plus de dix semaines. Il faut encore tenir compte du nombre plus élevé de semaines de vacances accordé aux collaborateurs âgés de moins de 50 ans, dès l'année 2008.

Suite à l'adoption du préavis 02/2008 (création du centre de tri du Chapon), un collaborateur a été engagé au 1<sup>er</sup> août 2008 afin d'en assurer l'exploitation.

Cet EPT, pris en compte dans les charges d'exploitation exposées dans le préavis, est exclusivement consacré à la gestion des déchets, soit la surveillance du site durant les heures d'ouverture, les mises en places et vidanges et le contrôle des autres points de récolte, hors des heures d'ouverture. Ainsi, l'effectif du service de voirie est actuellement de 10.5 EPT.

L'expérience de la seconde partie de l'année 2007 et de l'année 2008 a démontré que l'effectif n'était plus suffisant, particulièrement les 2,5 EPT affectés au secteur « Parcs & Jardins ». Le nombre de tâches supplémentaires dévolues à ce secteur ne cesse de croître

(rond-point de Gilamont, allée des noyers, talus arborisés, alentours du stand de tir de Praz-Hier), sans compter l'entretien, dès 2009, d'un terrain de football supplémentaire.

Une analyse des activités, dans l'idée d'externaliser certaines d'entre elles, a démontré qu'il en résulterait une augmentation des charges financières. Une analyse similaire, faite en son temps, avait conduit la Municipalité, pour des raisons de coûts, à internaliser les travaux d'entretien, en particulier les extérieurs des bâtiments communaux. Seuls les travaux de création, ponctuels, seront désormais externalisés.

La Municipalité propose donc de ramener l'effectif à 11 EPT, dont 3 affectés au secteur « Parcs & Jardins », dès la cessation d'activité de M. Streit, au 31 mars 2009.

En accord avec le chef de service et dans la volonté de limiter les charges, les remplacements d'un collaborateur démissionnaire au 31 décembre 2008 et de M. Streit n'interviendront, simultanément, que durant le second trimestre 2009.

#### Compte n° 430.3143

Ce compte englobe, dès 2009, l'ancien compte n° 610.3143 (voir détail dans la partie «budget»).

L'augmentation est motivée par deux éléments principaux, soit l'achat d'horodateurs à alimentation solaire, qui seront implantés sur plusieurs sites communaux, et la mise sur pied d'une campagne de marquage au sol, indispensable au vu de l'état de ces derniers.

Nous sommes d'ailleurs l'objet de fréquents rappels de Police Riviera à ce sujet.

#### Compte n° 430.3142

Le montant dévolu à l'entretien du réseau routier reste important.

Une inversion a été effectuée entre les montants prévus pour les aménagements et réfections ponctuels et les matériaux de goudronnage, postes qui seront partiellement compensés par leur prise en compte dans les dépenses thématiques.

Le montant prévu pour la mise en décharge des déchets routiers a, pour sa part, dû être adapté à l'évolution des coûts.

La Municipalité a renoncé à porter au budget la pose d'un tapis bitumeux sur le bas du chemin des Osches, reportée par mesure d'économie dans le préavis 08-2007 (- CHF 70'000.-). Cette réalisation devrait faire l'objet d'un préavis, tout comme la pose du tapis de la route de Chambellion et la réfection de la route et du carrefour de la Tuillière.

#### Comptes n° 430.3155 - 430.3192

Le compte « Entretien des machines » est maintenu au niveau du budget 2008, malgré la hausse générale et la fin de certaines garanties. En effet, l'acquisition d'un nouveau véhicule porte-outils U400 en remplacement du véhicule U1000 actuel le permettra, sous réserve de l'adoption par le Conseil. De même, le compte « Taxes des véhicules à moteur » a été revu à la baisse, le nouveau véhicule étant plus respectueux de l'environnement.



## Compte n° 450.3188

Ce poste subit une baisse appréciable, en prévision, d'une part, des économies escomptées par l'exploitation du centre de tri du Chapon et, d'autre part, de la suppression des contributions au déficit de la S.A. Compost dans le volet « Déchets de jardin ».

### 510 Service de repas de midi pour écoliers et accueil du matin

Personnel : Collaboratrices 2.00 EPT (9 personnes)

L'augmentation de 0,63 EPT se justifie par l'ouverture, dès la rentrée scolaire d'août 2008, d'un service du matin accueillant plus de 20 enfants (2 personnes) et, pour celui de midi déjà existant, plus de 90 enfants (5 personnes).

### 610 Police Riviera

Comme évoqué plus haut, plus aucune force de travail ne figure à ce poste. Ne subsistent que les frais relatifs à notre participation à cette structure intercommunale, soit CHF 850'000.- ou CHF 177.41 par habitant (base de 4'800 habitants).

La hausse est due, pour l'essentiel, à la formation et l'équipement de 4 aspirants, en sus d'une augmentation de 4,5 EPT (1,5 cellule commandement - 1,5 cellule UTLI - 1,5 cellule stationnement).

## Résultat et autofinancement

Ce projet de budget présente un excédent de dépenses de CHF 663'550.- après prise en compte des amortissements prévus par la loi et les préavis adoptés par le Conseil communal.

La marge d'autofinancement qui se dégage de ce projet est positive. Elle est définie comme suit :

Compte général	Résultat	CHF	- 663'550.-
	Amortissements et réserves	CHF	1'005'400.-
		CHF	<u>341'850.-</u>
Comptes affectés	PCi	Attr / préel fonds réserve	CHF - 37'000.-
	Egouts	Amort + attr / préel fonds réserve	CHF 391'500.-
	Eaux	Amort + attr / préel fonds réserve	CHF 7'500.-
		CHF	<u>362'000.-</u>
Marge d'autofinancement totale		CHF	<u>703'850.-</u>

## Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ adopter le budget 2009 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF	24'695'300.-
Recettes	CHF	24'031'750.-
Excédent des dépenses	CHF	<u>663'550.-</u>

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
J. de Gautard



Le Secrétaire  
  
J. Steiner

Municipal délégué : M. Alain Bovay, Municipal

Annexes :  
Tableau du budget selon les comptes  
Tableau du budget selon les charges et produits par nature  
Tableau de l'endettement et intérêts  
Budget groupement scolaire  
Plan des dépenses d'investissements

Hors fascicule :  
Budget ORPCi  
Rapport de la commission ad hoc ORPCi  
Evolution EPT 2000-2008